

### Les subsides

Ceux d'entre nous qui travaillent dans leur circonscription savent à quel point les prêts au titre du Programme d'aide à la remise en état des logements sont importants pour les familles à faible revenu qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts, pour ceux que nous définissons comme les «travailleurs économiquement faibles». Il se peut qu'ils possèdent leur propre maison, mais ils n'ont pas les ressources voulues pour les rénover. Les compressions dans ce domaine ont des effets catastrophiques. Du fait, notamment, des mesures prévues dans l'exposé économique de 1984 du ministre des Finances (M. Wilson), les crédits consacrés au Programme d'aide à la remise en état des logements sont passés de 189 millions de dollars en 1984 à 127 millions de dollars en 1985. Partout au Canada on commence à ressentir les effets de cette réduction, et la situation va s'aggraver parce que le gouvernement laisse les provinces ou le secteur privé se charger de domaines qui devraient relever de la stratégie nationale de l'habitation. On a aussi réduit de 4 millions de dollars les fonds alloués à la recherche sur l'habitation.

Quant aux subventions à la remise en état des logements—et ce ne sont pas des prêts—le budget a diminué, passant de 202 millions en 1984 à 159 millions en 1985.

Au début de la semaine, je pense, le ministre et le critique libéral en matière de logement étaient à Toronto où ils ont participé à une assemblée de personnes intéressées au secteur de logement social. Les membres de la Canadian Association of Home Renewal Officers se sont réunis à Toronto. La nouvelle définition de «besoins minimums» ou de «besoins essentiels» a été l'un des principaux sujets de plainte contre le gouvernement.

Je suis certaine que lorsque le ministre prendra la parole, il affirmera que le gouvernement vise à faire bénéficier des fonds les plus nécessaires. Par le fait même, il élimine toute possibilité de subventionner le logement de milliers de familles vivant en-dessous du seuil de la pauvreté établi par le Conseil national du bien-être social.

J'aimerais que le Parlement tienne compte de cette motion dans laquelle je demande simplement aux députés de prendre les mesures nécessaires, afin que tous les Canadiens qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté établi par le Conseil national du bien-être social soient admissibles à l'assistance. On peut supposer que le Conseil, financé par le gouvernement, a une idée objective de ce qu'est la pauvreté. La meilleure façon pour le Parlement de contribuer à régler le problème du logement serait d'admettre qu'au moins les gens qui vivent sous le seuil de la pauvreté ont droit à l'assistance par le biais de programmes de location ou d'achat parrainés par le gouvernement fédéral.

Au parti libéral, nous estimons que la nouvelle définition des «besoins essentiels» adoptée par le gouvernement est dure et inflexible et maintient des centaines de milliers de Canadiens au-dessous du seuil de la pauvreté, mais au-dessus du seuil de revenu, et les rend ainsi inadmissibles à demander l'assistance-logement fédérale. Il est inexcusable, à mon avis, que le gouvernement en arrive à dire, en redéfinissant les «besoins essentiels», que dans la ville de Hamilton, par exemple, une famille gagnant \$17,000 par année, ce qui n'est vraiment pas le grand

luxe, n'a pas droit à l'assistance au titre des programmes fédéraux de logement parce qu'elle se trouve au-dessus du niveau des «besoins essentiels».

En fait, si nous prenons comme exemple la ville de Hamilton, le loyer moyen dans le secteur privé est de \$412 pour un appartement de deux chambres. Pour acquitter les 30 p. 100 que le gouvernement définit comme besoins essentiels, une famille habitant un appartement de deux chambres—et cette famille peut compter quatre ou cinq personnes—doit gagner moins de \$16,500 par année pour avoir droit à l'aide fédérale.

Le ministre hoche la tête. Le ministre n'y est pas. Il peut toujours vérifier les chiffres de Hamilton. Ils m'ont été fournis par son propre ministère. Le parent seul avec trois enfants qui gagne \$16,600 par année est au-dessus des «besoins essentiels» définis par son ministère et n'a droit à aucune aide au titre du supplément au titre du logement ou du PAREL. Si cette famille louait un appartement de trois chambres, elle consacrerait 37 p. 100 de ses revenus au logement. Par contre, si la même famille gagnait \$16,400 elle aurait droit à l'aide. Elle pourrait recevoir une aide pour habiter un appartement de deux chambres. Mais en gagnant \$200 de plus, cette famille paye \$2,040 de plus par année que si elle répondait à la définition gouvernementale des «besoins essentiels».

● (1230)

Il est significatif, à mon avis, que le rapport annuel publié par la Société canadienne d'hypothèques et de logement sous le gouvernement conservateur soit d'une couleur gris neutre qui se fond dans le néant. Il révèle que le déficit de la caisse d'assurance hypothécaire dépassait tout juste les 500 millions de dollars au début de 1984, mais qu'il a atteint presque les 800 millions en 1985. L'effectif de la SCHL a été réduit de 3,659 à 3,341, en attendant de nouvelles compressions à mesure que l'exécution des programmes est graduellement confiée aux provinces. On a fermé 16 bureaux régionaux de la SCHL et 10 autres ont subi une réduction de personnel. Cela oblige les Canadiens des petites localités qui veulent se renseigner sur les dernières normes en matière d'habitation et sur les nouveaux programmes gouvernementaux à se rendre encore plus loin de chez eux pour faire la queue encore plus longtemps.

[Français]

Si nous parlons de 1986, nous savons que le gouvernement fédéral n'a même pas terminé toutes les négociations avec toutes les provinces du Canada. Étant donné la lenteur des négociations, il y a beaucoup de provinces où rien ne se passe maintenant dans le domaine de l'assistance sociale pour le logement.

[Traduction]

Après avoir beaucoup promis d'être accessible, le gouvernement fédéral abdique ses responsabilités dans le secteur du logement social. Il s'est davantage intéressé, par contre, et je le dis avec plaisir, au secteur coopératif. Quand le ministre a annoncé son orientation pour les années 80 dans l'habitation, il a tenu compte du mouvement coopératif qui, d'un bout à l'autre du Canada, le suppliait de garder ce secteur au sein du gouvernement fédéral. Il a écouté ces revendications, mais il est resté sourd à celles d'autres groupes, comme l'Association